

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



## DU RHONE

Le N° 5 Cent

### JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

#### INSERTIONS-ANNONCES

la ligne  
fr. 50  
fr. 30  
fr. 15

Chronique locale.....  
Réclamations.....  
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

#### ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON  
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

#### ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes.....	fr. 10 fr.
Autres départements.....	fr. 14 fr.
Etranger et Union postale.....	fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
73, rue de la République, 73

#### BOURSE DE PARIS

Du 10 mars 1882

100 français.....	81 1/2	Crédit mobilier.....	615
100 amortissables.....	81 45	Crédit Lyonnais.....	802
100 nouveau.....	87 3/4	Mobilier espagnol.....	627
100 français.....	1 06	Union générale.....	302
100 étrangers.....	87 3/4	Foncière lyonnaise.....	302
100 portugais.....	11 90	Autrichiens.....	640
100 espagnols.....	11 90	Lombards.....	302
100 italiens.....	11 90	Sarragosse.....	523
100 turcs.....	11 90	Nord-Espagne.....	610
100 égyptiens.....	11 90	Transatlantique.....	2480
100 indiens.....	11 90	Suez.....	100 1/8
100 japonais.....	11 90	Consolidés à Londres.....	100 1/8
100 chinois.....	11 90	Panama.....	505

## Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

#### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 10 mars.

La grave question du rachat des chemins de fer est soumise en ce moment à l'examen des bureaux de la Chambre. On sait, en effet, que la Chambre a pris en considération, il y a quelques jours, une proposition de M. Papon tendant au rachat des chemins de fer. Il s'agissait de nommer une grande commission de 22 membres, chargée d'examiner cette proposition et en général toutes les questions qui se rattachent au régime et à l'exploitation des chemins de fer.

En raison de l'importance de la question et de la longueur des discussions, on n'a pu procéder à l'élection des commissaires partout. Cinq bureaux sur onze seulement ont pu faire leurs nominations, mais celles-ci permettent de prévoir déjà les dispositions de la Chambre.

Dans tous les bureaux, en même temps que les membres se sont prononcés sur la proposition Papon, ils ont fait connaître leurs avis sur les nouvelles conventions conclues par le ministère actuel avec les grandes compagnies et si, en échange des conditions imposées à celles-ci, leur garantissent pendant une période de 15 ans, renouvelable au gré de l'Etat, l'abandon de la faculté de rachat.

Voici les nominations qui ont été faites :  
1<sup>er</sup> bureau. — Elus : MM. Lesguillier et Wilson ; tous deux en principe partisans du rachat qui, s'il ne doit pas être effectué immédiatement, doit être conservé par l'Etat comme une option. En conséquence, ils repoussent tous deux l'aliénation de ce droit pendant 15 ans.

2<sup>e</sup> bureau. — Elus : MM. Saint-Prix et Lousiol, partisans du rachat. M. Saint-Prix est l'avis de l'appliquer immédiatement à la compagnie d'Orléans.

3<sup>e</sup> bureau. — Elus : M. Lebaudy, partisan du rachat, et M. Héroult qui, quoique opposé au

rachat, désire ne pas aliéner la faculté qu'a l'Etat de l'exercer.

11<sup>e</sup> bureau. — Elus : MM. Rouvier et Hervé-Mangon, partisans de la non-aliénation de la faculté de rachat.

Ainsi, déjà dans cinq bureaux sur onze, les nouvelles conventions rencontrent une opposition considérable.

Les six autres bureaux nommeront leurs commissaires demain samedi.

Les sénateurs touchent actuellement, comme les députés, 9,000 fr. Un journal a annoncé à tort que l'indemnité des sénateurs ne pourrait être augmentée qu'à la suite d'une réunion du congrès. Cette indemnité n'est pas fixée par une loi constitutionnelle, mais, comme celle des députés, par une loi organique. Elle est inscrite dans l'article 26 de la loi du 2 août 1875 qui porte que les membres du Sénat reçoivent la même indemnité que ceux de la Chambre des députés. Quant à celle des députés, elle est déterminée par l'article 17 de la loi du 30 novembre de la même année, qui la fixe à 9,000 fr. comme la loi du 15 mars 1849.

La commission de la magistrature, après une longue discussion, a décidé, par 8 voix contre 3, la suppression de l'inamovibilité.

Elle a réservé la question de l'élection des juges.

Elle a décidé implicitement qu'elle saisirait seulement la Chambre des questions relatives à la réforme du personnel, mais qu'elle écarterait les questions relatives à la réorganisation judiciaire.

La commission relative à la suppression des livrets d'ouvriers a adopté la proposition.

Les vacances parlementaires commenceront le 5 avril.

#### LES ÉLECTIONS DU 12 MARS

Cinq ballottages auront lieu dimanche prochain pour l'élection d'autant de députés. Les collèges électoraux appelés à un second tour de scrutin, sont ceux d'Uzès (Gard), de Béziers (Hérault), de Saint-Omer (Pas-de-Calais), de Villefranche (Rhône), et de Péronne (Somme).

A Uzès, M. Martin, radical, s'est retiré. Le second candidat radical, M. Roux, maintient sa candidature ; il aura à lutter d'une part contre M. Bonnetoy-Sibour, centre gauche, de l'autre contre M. Sieyre, légitimiste.

A Béziers, M. Vernière reste seul candidat. Le comité radical, qui a soutenu Sigismond

Lacroix, engage les électeurs à voter blanc. M. Chauvet, réactionnaire, s'est retiré de la lutte.

A Saint-Omer, M. Hermant-Bouquillon, celui des deux candidats républicains qui a été le moins favorisé au premier tour, s'est retiré, comme on le sait. La lutte reste circonscrite entre l'autre candidat républicain, M. Gemy-Fontenier, et le candidat royaliste, M. Lefebvre du Prey.

A Villefranche, on sait que trois candidats s'étaient présentés au premier tour : M. Million (union républicaine), M. Thiers (gauche radicale), et M. Carrier (extrême gauche).

Le comité de M. Thiers a offert à celui de M. Carrier de s'unir pour poser une candidature nouvelle ; mais le comité Carrier a refusé et, retirant son candidat, engage les électeurs à voter pour M. Million. Par suite, le comité Thiers maintient son candidat contre M. Million.

Enfin, à Péronne, tous les candidats républicains s'étant retirés, à l'exception de M. Toulet, le plus favorisé d'entre eux, la lutte reste circonscrite entre celui-ci et M. d'Estourmel, candidat réactionnaire, se disant constitutionnel.

#### LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 10 mars.

Le *Paris* engage le ministère à montrer une volonté énergique et de la décision dans ses intentions ; par là il ralliera facilement la majorité en ce moment chancelante.

La *France*, à propos de l'interpellation de Lanessan, engage tous les groupes qui ont renversé le cabinet Gambetta à ne pas fournir l'occasion d'une revanche aux membres de l'union gambettiste.

Le *Télégraphe* dit que la Chambre a prouvé hier que sa sagesse et son patriotisme savaient triompher de divisions passagères.

Le *National* reproche à M. Clémenceau le procès fait au ministère qui arrive. Le cabinet laisse l'initiative à la Chambre, il faut l'aiguillonner, voilà tout.

Le *Temps* dit que le ministre de l'intérieur a établi d'une façon indiscutable le côté socialiste de l'agitation de Bessèges.

#### LES CARTES DE CIRCULATION

L'abonnement réduit de 40 francs par mois dont désormais bénéficieront les députés pour sillonner, à leur gré, la France en tous sens, trouve peu d'approubateurs dans la presse.

#### BULLETIN DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE 61

## FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

### ABEL & BERTHE

— Connu, le fiacre numéro treize ! Un numéro qui porte bonheur ! Il ne sera pas dit que je n'aurais fait manquer un rendez-vous par ma faute ! Les rendez-vous manqués c'est comme un feu qui s'éteint... Ça ne vaut plus rien !

— Place Royale... Répondit Berthe qui n'avait absolument rien compris au verbiage de Pierre Lorient, car le fiacre arrêté devant elle était celui de l'oncle d'Etienne.

— Place Royale... répéta le brave cocher. — Nature, ça n'est pas tout prêt ! Enfin on arrivera tout de même... le numéro, s'il vous plaît ?

— La jeune fille se souvint de la recommandation de sa mère et répondit : — Numéro 18.

— Suffit... Hop ! mes cocottes, allons-y gaiement, vous aurez double ration d'avoine en attendant.

— Berthe était montée en voiture. — Elle referma la portière dont elle leva la vitre

mobile pour se garantir du vent qui redoublait de violence.

Pierre Lorient fit tourner son fiacre, enveloppa ses juments d'un joli coup de fou et bruyant mais inoffensif, et les engagea de cette façon tout amicale à prendre le grand trot, et à quoi elles se prêtèrent de fort bonne grâce.

Berthe se blottit dans un angle s'abandonna tout entière à une rêverie sombre dont il nous semble facile de deviner la nature.

Cette rêverie, quoique singulièrement mélancolique, l'empêcha de se rendre compte du temps qui s'écoulait.

Elle tressaillit lorsque la voiture s'arrêta en face du numéro 18 de la place Royale.

— Nous sommes arrivés, ma petite dame, lui cria Pierre Lorient.

Berthe descendit.

De larges gouttes de pluie commençaient à tomber.

Les éclairs se succédant sans relâche permettaient de distinguer aussi bien qu'en plein jour les traits de la jeune fille.

Pierre Lorient fit claquer sa langue à la façon des gourmets en se disant tout bas :

Bigrement jolie, positivement, la petite mère ! Et je m'y connais ! J'en ai assez trimballé depuis vingt ans, dans Paris, des donzelles qui n'étaient pas piquées des hannetons ! Eh bien, foi de Lorient, je n'en ai jamais vu de plus mignonne !

Après ce court monologue l'oncle d'Etienne ajouta :

— C'est trente sous la course, mam'zelle, et le pourboire à votre volonté...

— Mais je vous garde... répliqua Berthe.

— C'était donc à l'heure que vous m'aviez pris ?...

— C'était à l'heure...

— Il fallait le dire ! Et combien de temps, sans vous commander, que vous resterez où vous allez ?...

— Vingt minutes peut-être...

— Et après ces vingt minutes, me ramèneriez-vous dans mon quartier, c'est-à-dire à peu près d'où nous venons ?...

— Oui.

— Eh bien ! allez donc et dépêchez-vous, car nous allons avoir un déluge ! Je vous garantis qu'avant trois minutes il fera meilleur dedans que dehors, et c'est pourquoi, ma petite dame, le temps qui vous paraîtra trop court me semblera trop long !

Berthe s'élança dans la direction du numéro 24.

— J'en ferais le pari ! poursuivit Pierre Lorient, Elle va trouver un joli jeune homme... Les filles amoureuses ont le diable au corps ! Elles iraient au rendez-vous quand même il pleuvrait des pavés !

Et comme l'orage éclatait, il étala sur ses juments d'épaisses couvertures, endossa un carnick à trente-six collets et se mit à l'abri sous les arcades.

LXXI

Il n'était que temps ! Les grosses gouttes de pluie se changeaient en averse ; l'averse devenait cataracte, avec accompagnement d'éclairs et de tonnerre.

C'est un tolle de critiques qui parcourent la gamme des tons, du plaisant au sévère, du doux à l'aigre.

Il faut bien constater cette désapprobation quasi-générale.

Paris lui-même critique ainsi cette innovation d'économie parlementaire :

Désormais, comme dans le Parlement italien, voilà nos représentants français assurés de pouvoir en toute liberté vaquer à leurs affaires aller l'été à Trouville, l'hiver à Nice, et manquer la séance en toute saison.

Voilà le député de Versailles ou de Paris, mis à son tour en passe d'aller sans bourse délier voir ses collègues de Draguignan, de Perpignan ou de Cucugnan. Voilà l'égalité revenue sur la terre !

La *France* est d'une brutalité d'expression exagérée, excessive :

En annonçant dernièrement, d'après l'*Union*, que les questeurs de la Chambre négociaient avec les Compagnies de chemins de fer, afin d'obtenir des cartes gratuites de circulation pour les députés, nous avions la naïveté de croire à une erreur commise par le journal royaliste.

Nous nous trompions : les élus du peuple viennent de tendre humblement leur chapeau pour recevoir une gratification. Ils se sont conduits comme des *ciceroni* italiens demandant « la bonne main. »

Elle qualifie de « pourboire » la réduction consentie à son profit par la Chambre des députés.

Le *Rappel* fait de la fantaisie sur le même sujet.

Du moment que les députés sont entrés dans cette voie, ils seraient bien bons de ne pas aller jusqu'au bout.

Nous supposons qu'ils vont se voter une loi qui leur donnera, comme aux militaires, le droit au quart de place dans les tramways et qui obligera la compagnie des Petites-Voitures à leur fournir un coupé pour trois francs par mois.

Je les vois ayant tous, sinon leur loge, au moins leur fauteuil aux premières représentations de Mme Judic, pour le prix d'une place de troisième galerie au théâtre Beaumarchis.

J'entends d'ici ce dialogue, chez Brébant, entre un monsieur qui a très bien diné et le garçon qui lui présente l'addition : Pardon, monsieur ; la note est de soixante-trois francs, et vous ne donnez que trente sous. Je suis député. —

Après M. Vacquerie, M. Lockroy traite la même question à un autre point de vue :

Il y a un pays, voisin du nôtre, où les députés ont le parcours gratuit sur les chemins de fer. Savez-vous ce qui arrive ? Ils ne viennent à la Chambre que pour les grandes séances. Les questions d'affaires se traitent devant les banquettes. Personne dans les commissions. Personne dans les bureaux. Et le président quitte le fauteuil à cinq heures, au milieu d'une solitude profonde, parce que les trains de province partent à quatre heures trente-cinq.

Et, en effet, quand un député de province a son parcours gratuit, il ne réside plus dans la capitale, près de la Chambre. Il continue à habiter chez lui.

Esther continuait à se tenir debout et immobile près de l'une des fenêtres de sa chambre.

Soudain elle fit un mouvement brusque pour se pencher vers la place Royale, mais son front se heurta contre la vitre.

Une forme noire arrêtée en face du numéro 24 la préoccupait.

Cette forme disparut et la folle reprit son immobilité.

Berthe venait de traverser la chaussée pour entrer dans la maison qu'habitait René Moulin.

— J'ai été retenu plus que je ne croyais... balbutia Berthe, mais soyez sûr que vous n'y perdrez rien.

LXXIII

— Oh ! répliqua Pierre Lorient, ce que j'en dis ce n'est pas pour moi, c'est rapport à mes bidets qui pourraient attraper du mal ! Heureusement que la pluie est chaude... Allons, montez, ma petite dame... Nous tâcherons de rattraper le temps perdu... Où allons-nous, sans vous commander ?

— Rue Notre-Dame-des-Champs...

— C'est presque mon quartier... Ça me va tout à fait... Trompette et Rigolette auront double ration d'avoine... On les frictionnera solidement avec une bonne flanelle de paille, et demain matin elles seront fraîches toutes les deux comme des boutons de rose... Le numéro, s'il vous plaît ?

— Je vous arrêterai où il faudra.

Soudain un éclair illumina le ciel, enveloppa de clartés fulgurantes les deux hommes et mit leurs visages en plein relief.

Mais comme un voyage de deux ou trois heures, aller et retour, est fatigant tous les jours, petit à petit, le député finit par ne plus aller aux séances. Il reste dans son arrondissement à tracasser des petites affaires, à s'immiscer dans l'administration, à batailler avec le préfet et à gouverner son fief électoral!

## Informations

Paris, 10 mars.

Le *Journal officiel* annonce que M. Laboulaye est nommé de nouveau administrateur du Collège de France pour trois ans.

L'*Officiel* publie en outre une circulaire de M. Jules Ferry informant les préfets que les communes conservent, pour 1882, la libre disposition des revenus ordinaires affectés aux dépenses de l'instruction primaire.

Un mouvement est en préparation au ministère des finances. Il portera sur deux trésoriers-payeurs généraux, quelques receveurs particuliers et un grand nombre de percepteurs.

Ces deux trésoriers-payeurs, mis à la retraite, seront remplacés par deux préfets dont l'un est M. André, préfet de l'Ille-et-Vilaine; l'autre serait, dit-on, M. Bossu, préfet de l'Aude.

Un télégramme de Rome annonce que le marquis de Noailles est de retour dans cette ville.

Notre nouvel ambassadeur près la Sublime-Porte est attendu mardi prochain à Paris.

La commission d'organisation du commissariat de la marine a décidé la fusion des cadres métropolitain et colonial.

M. Roustan est arrivé dans la matinée. Il a conféré dans l'après-midi avec M. de Freycinet sur les affaires de Tunisie.

Le conseil supérieur de l'agriculture a tenu séance aujourd'hui, sous la présidence de M. de Mahy. Le conseil s'est divisé en trois commissions.

Le conseil supérieur de l'agriculture s'est divisé en trois sections.

La 1<sup>re</sup> s'occupera des moyens de diminuer les droits de mutation sur les propriétés non bâties et de réduire les dettes.

La 2<sup>e</sup>, des moyens d'augmenter la part de l'Etat dans les travaux de vicinalité.

La 3<sup>e</sup> s'occupera d'agriculture.

La commission des traités de commerce a approuvé les conventions conclues avec l'Espagne, le Portugal et la Suède.

La commission extra-parlementaire du Sénat chargée de la révision des lois relatives aux Sociétés commerciales et à la négociation des valeurs mobilières, a commencé aujourd'hui l'examen des questions formulées dans les questionnaires préparés par quatre de ses membres.

La première de ces questions est celle relative à la reconnaissance des marchés à terme.

Après une longue discussion, le vote a été remis à la prochaine séance.

La commission tiendra ses réunions les mercredi et samedi de chaque semaine.

C'est mercredi prochain que la reine d'Angleterre traversera Paris pour se rendre à Menton. La reine partira directement de Cherbourg par un train spécial, qui une fois arrivé en gare du chemin de fer de l'Ouest, suivra la ligne de ceinture jusqu'à la gare de Lyon sans s'arrêter dans Paris. On pense qu'à son retour, le mois prochain, la reine passera deux jours à l'ambassade d'Angleterre.

La suite qui accompagnera la reine Victoria et la princesse Béatrice, pendant leur séjour sur le continent, se composera de lady Churchill, l'honorable Mme

Victoria Baillie, le général sir H.-F. Ponsonby, chef de la maison royale; lord Bridport et le médecin de Sa Majesté, le docteur Reid. La domesticité, le fidèle John Brown en tête, sera également peu nombreuse.

Les voitures royales et les chevaux sont partis pour Menton et occupent une dépendance du chalet des Rosiers, qui a été luxueusement aménagé pour recevoir la souveraine britannique.

Un courrier de la reine d'Angleterre vient d'arriver à Menton pour faire tous les préparatifs nécessaires à l'arrivée de la gracieuse souveraine.

Des travaux sont commencés aux abords du chalet des Rosiers et des villas destinées à la reine Victoria et à sa suite.

La reine Victoria vient, dit-on, de décliner l'offre d'une garde d'honneur que lui a faite M. de Freycinet, d'accord avec le président de la République.

Plusieurs journaux annonçaient hier que le prince de Galles était arrivé à Paris, venant de Berlin, accompagné du colonel Ellis et de MM. Francis Knollys et Kanne.

Cette nouvelle est absolument inexacte, et l'héritier de la couronne d'Angleterre n'a pas quitté Londres.

Ce qui a pu induire nos confrères en erreur, c'est peut-être l'arrivée à Paris de sir Alexandre Gall, chargé d'affaires du Canada à Londres. Il vient pour renouer, par l'intermédiaire de lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, les négociations relatives au traité de commerce entre la France et le Canada.

Le bruit court que la petite République d'Andorre donne à nouveau de sérieuses craintes aux co-princes des vallées. On affirme que le parti naguère vaincu relève la tête et qu'une nouvelle révolution est à craindre dans cet Etat minuscule. Il s'agit toujours de la création d'un Casino.

M. le préfet de la Seine vient d'être informé qu'un legs considérable a été fait à la ville de Paris par Mme veuve Barbet née Batifol, récemment décédée à Charenton-sur-Seine.

La fondation principale que ce legs servira à instituer consiste en une inscription de rente de 10,000 fr. destinée à être attribuée chaque année à une œuvre vrière capable et honnête, pour lui permettre de s'établir. Cette fondation sera dénommée : *Prix Barbet-Batifol*.

M. le préfet de la Seine va s'occuper d'accomplir les diverses formalités nécessaires pour l'acceptation de ce legs.

## EN TUNISIE

On mande de Tunis au *Times* :

On attend ici le commandant Roudaire, qui va de nouveau examiner s'il est possible de relier la Méditerranée aux grands lacs salés du Midi de la Tunisie. Si cette entreprise pouvait être réalisée, la pacification des tribus vivant le long de la frontière tripolitaine en serait beaucoup facilitée. C'est principalement dans ce but que l'on a remis ce projet à l'étude.

Londres, 10 mars. — Le *Pall-Mall-Gazette* dit que le *Djewaib*, de Constantinople, journal bien connu pour son hostilité contre la France, vient de publier un article violent, attaquant ce qu'il appelle les abus de l'autorité militaire française en Algérie. Il affirme que le plus grand mécontentement règne parmi les Arabes algériens, lesquels feront, par conséquent, tout ce qui sera en leur pouvoir pour aider Si-Kadour et Si-Sliman à renverser la domination française.

Ali-ben-Khalifa, chef des insurgés tunisiens, a écrit aux chefs algériens, leur proposant d'en venir à un arrangement avec lui pour provoquer un soulèvement général contre les Français au printemps prochain. Ali-ben-Khalifa a également invité Bou-Amema, le chef des insurgés arabes du Maroc, à prendre part au soulèvement.

Le *Djewaib* ajoute que Bou-Amema a quitté

le Maroc et que, actuellement, il se trouve sur le territoire algérien. Le même journal attaque aussi les autorités françaises en Tunisie, parce qu'elles ont confisqué les biens de Mohammed-Sharif, le défenseur de Sfax.

Biskra, 9 mars. — Le gouverneur général est arrivé hier soir, à 4 h. 1/2. Il a été reçu par le conseil municipal et tous les habitants. Un grand concours d'indigènes et toute la garnison lui ont fait escorte.

Le temps est magnifique, la ville splendide-ment paisible. Les réceptions officielles ont eu lieu aujourd'hui.

## EN ALGERIE

Paris, 10 mars. — Une dépêche de Tripoli, adressée aux journaux anglais, dit que 600 Algériens de la tribu des Chaambas s'avancent vers Ghadamès pour demander la punition des Touaregs qui ont assassiné les missionnaires français et maltraité les Chaambas.

Rome, 10 mars. — M. Mancini a télégraphié au consul de Tunis, à la suite du massacre des cinq Italiens à Enfidra, de présenter une note énergique au Bey, lui rappelant qu'il est responsable de la sécurité des Italiens établis dans la Régence.

## Etranger

Italie

Rome, 10 mars. — On lit dans le *Diritto* :

« Dans le traité de commerce franco-espagnol, les droits établis sur les vins d'Espagne importés en France ont été fixés à 2 fr. Ce droit est de 3 fr. pour l'Italie. Or, comme tout le monde le sait, en approuvant son traité, l'Italie jouissait du traitement de la nation la plus favorisée. Par conséquent, la faveur accordée à l'Espagne se reporterait sur l'Italie, ce qui serait d'autant plus important que l'exportation des vins d'Italie en France est considérable et devient tous les jours plus forte. »

Le général Medici est mort hier.

M. Lanza, ancien président du conseil, est dans un état désespéré. Il a reçu hier la visite du roi Humbert.

Rome, 10 mars. — Le gouvernement italien poursuit avec ardeur la réorganisation militaire de sa défense nationale. Les dernières résolutions adoptées par la commission chargée du projet de réorganisation sont trop significatives, dans les circonstances actuelles, pour ne pas mériter quelque attention.

Sur la proposition de MM. de Rudini et Tenani, il a été voté, à l'unanimité, un ordre du jour invitant le ministre de la guerre : « à rappeler sous les armes et à instruire immédiatement, pendant une période variant entre 40 jours et cinq mois toute la classe de la deuxième catégorie de 1861; celle de la deuxième catégorie de 1860 n'ayant pas reçu d'instruction, et une classe de la deuxième catégorie appartenant à la milice, soit un effectif d'environ 80,000 hommes. »

Angleterre

Londres, 10 mars. — M. Labouchère, le collègue de M. Bradlaugh, a annoncé à la Chambre des communes qu'il présenterait une motion déclarant que la Chambre des lords est « dangereuse, inutile, et devrait être supprimée ».

Sur une observation de M. Schreiber, M. Labouchère a répondu qu'il avait emprunté sa motion au texte d'une proposition autrefois soumise au Long-Parliament, et que par suite d'observations qui lui ont été faites sur le caractère blessant qu'on pourrait trouver au mot « inutile (*useless*) », il a modifié le texte de sa proposition, en mettant que l'autre Chambre est « superflue, obstructive et dangereuse. »

Autriche-Hongrie

Vienne, 10 mars. — Les informations alarmistes des journaux anglais concernant les rapports de l'Autriche et de l'Allemagne avec la Russie, sont démenties.

L'incident Skobelev n'a altéré nullement les relations amicales des trois gouvernements impériaux.

Prague, 10 mars. — La *Politique*, journal tchèque, annonce que le czar va proclamer une amnistie générale pour inaugurer une ère libérale en Russie.

Vienne, 10 mars. — Il est de nouveau question dans la presse viennoise de la visite que l'empereur et l'impératrice d'Autriche rendraient à la cour d'Italie. Suivant les informations du *Fremdenblatt*, il n'a encore été pris à cet égard aucune disposition. Dans le cas où Les Majestés se décideraient à partir pour l'Italie, ce voyage se ferait au plus tard vers la fin d'avril, et Turin serait le lieu de l'entrevue.

La *Presse* de Vienne reçoit de Belgrade le télégramme suivant :

L'ambassadeur d'Autriche, reçu en audience solennelle par le roi de Serbie, a exprimé à Sa Majesté la sympathie et la satisfaction particulière, avec laquelle les Autriche-Hongrie a salué, la première, l'élevation d'un Etat, qui est son voisin immédiat, au rang de royaume.

La cause de ces sentiments est, non dans la situation géographique de la Serbie, mais dans l'estime que l'Autriche accorde à tous les Etats indépendants, dont la politique est loyale et sage.

Le roi de Serbie, après avoir exprimé ses remerciements pour ces paroles sympathiques, a déclaré que la Serbie saurait maintenir cette politique loyale et sage, qui répond le mieux aux intérêts du pays, et prouver que le nouveau royaume comptera toujours parmi les éléments d'ordre, de stabilité, de progrès et de civilisation.

Le roi pense que ce sont là les sentiments de son peuple.

Russie

Londres, 10 mars. — On mande de Saint-Petersbourg au *Times* que le général Skobelev a rendu visite au ministre de la guerre, lequel lui a dit que son manquement à la discipline a été seul la cause de son rappel. Le général a visité également le comte Ignatiew, qui lui a déclaré que l'empereur reprochait seulement au général Skobelev son manquement à la discipline, son discours n'ayant, d'ailleurs, aucune importance politique, puisque lui, Skobelev, n'avait aucune mission spéciale.

Le *Standard* dit que l'Angleterre n'enverra pas de représentant à la conférence monétaire.

Egypte

Le Caire, 10 mars. — La nouvelle annoncée par le *Times* concernant l'augmentation du budget de la guerre est inexacte. Le gouvernement a même l'intention de licencier l'armée qui est destinée au Soudan.

Etats-Unis

New-York, 10 mars. — Le Sénat américain vient de voter un projet de loi ayant pour but de restreindre l'émigration chinoise qui, depuis quelques années, s'est développée, de façon à faire naître des craintes sérieuses pour l'avenir des Etats-Unis.

## M. de Bismark et le Vatican

Berlin, 10 mars.

Contrairement à ce qu'on avait pu prévoir pendant ces derniers jours, la commission spéciale de la Chambre des députés a repoussé définitivement, en seconde lecture, le projet de loi politico-ecclésiastique qui devait revêtir M. de Bismark du pouvoir discrétionnaire pour faire cesser le *Kulturkampf*. La commission a fait que sauvegarder le droit constitutionnel, et à ce point de vue elle a mérité la reconnaissance des pays.

Toutefois, le résultat a surpris le monde politique, parce qu'il signale une brouille entre les catholiques et les conservateurs d'abord, et puis une rupture entre le cabinet prussien et le Vatican.

Il est surtout étonnant de voir les députés catholiques se déclarer contre le projet favori de M. de Bismark, au lendemain du vote par lequel la Chambre des députés avait consenti au rétablissement des rapports diplomatiques entre la Prusse et la Curie romaine.

— Qui donc arrive ainsi sans lumière? se demanda l'enfant, ce ne peut être René Moulin puisqu'il est en prison... d'ailleurs s'il était libre il ne se cacherait point. Les gens qui viennent d'entrer doivent être des malfaiteurs! Je tremble...

Une voix sourde s'élevait dans la pièce voisine interrompit les questions que Berthe s'adressait à elle-même.

— Vous avez votre lanterne? demandait cette voix.

— Toujours, quand il s'agit de travailler la nuit...

— Eh bien! ouvrez-la, et éclairez-nous...

La lumière se fit aussitôt.

Berthe se ménageant une petite ouverture entre les vêtements vit alors deux hommes, dont l'un lui tournait le dos, tandis que l'autre jetait autour de lui un coup d'œil investigateur.

Ce dernier était le duc Georges de la Tour-Vandieu.

La jeune fille l'examina avec attention et trouva que son visage empreint d'une réelle distinction s'accordait mal avec les vêtements communs qu'il portait.

De nouveau elle se posa l'énigme indéchiffable: *Quels peuvent être ces hommes?*

— Allons! reprit le sénateur, au secrétaire!

Berthe entendit ces mots.

— Au secrétaire! balbutia-t-elle. Ces gens sont des voleurs, ou bien ils veulent s'emparer de la lettre que je venais chercher...

Elle s'interrompt pour laisser vivement re-

Esther, poussant un cri sourd, fut prise d'un tremblement nerveux et son attention redoubla d'intensité.

Le sénateur et le policier traversèrent la chaussée comme avait fait Berthe Leroyer quelques instants auparavant.

Le regard de la folle suivit leurs mouvements.

Ils disparurent.

Elle quitta la fenêtre et se dirigea vers la porte de sa chambre...

Berthe venait de pénétrer dans le logement de René Moulin, qu'elle referma sans bruit derrière elle.

La pauvre enfant était en proie à une agitation, à une émotion bien naturelles.

Si par suite de quelque circonstance, impropre, mais pourtant admissible, on venait à la surprendre, la nuit, chez un étranger, on ne manquerait pas de l'accuser de vol, on la mettrait en état d'arrestation, et pour se justifier que pourrait-elle répondre?...

Elle s'efforça de bannir de son esprit ces idées inquiétantes, elle fit appel à tout son courage et tirant de sa poche une bougie et une boîte d'allumettes, elle se procura de la lumière.

Ceci fait, elle jeta rapidement un regard autour de la pièce dans laquelle elle se trouvait et n'aperçut pas de secrétaire.

— Ce meuble est certainement dans la chambre à coucher, pensa-t-elle en se dirigeant vers l'une des portes vitrées placées en face l'une de l'autre.

Elle ouvrit celle de gauche et se trouva dans

le cabinet où René serrait ses malles vides et accrochait ses vêtements à un portemanteau soigneusement recouvert d'une ample lustrine verte.

Berthe secoua la tête, referma la porte de gauche et se dirigea du côté de celle de droite.

Elle posa la main sur le bouton de la serrure. Elle allait le faire tourner lorsqu'elle s'arrêta, effarée, pâle comme une morte, écoutant.

Le bruit d'une clef ou d'un crochet de fer grinçant dans la serrure arrivait jusqu'à elle net et distinct.

— C'est ici qu'on veut entrer... balbutia la jeune fille d'une voix défaillante. Je suis perdue!

Le bruit continuait.

Au bout d'un instant Berthe crut entendre céder la porte.

L'imminence du péril lui rendit, non le courage, mais une présence d'esprit tout instinctive.

Elle regagna sur la pointe de ses pieds le cabinet qu'elle venait d'inspecter, l'ouvrit, éteignit sa bougie, tira la porte, et plus morte que vive, appuyant sa main sur le côté gauche de sa poitrine pour comprimer les battements tumultueux de son cœur, elle se réfugia derrière les vêtements couverts de lustrine et elle attendit.

Tout à coup le bruit cessa.

Berthe entendit la porte d'entrée tourner lentement sur ses gonds et se refermer doucement, poussée par une main prudente, puis des pas furtifs, étouffés à dessein, foulèrent le plancher.

Le parti du Centre accepte donc les dons du chancelier, mais il refuse à celui-ci toute concession. En présence de cette attitude hostile qu'observent les catholiques, on prévoit que M. de Bismarck renoncera à donner une suite pratique au vote relatif à la légation prussienne auprès du Vatican. Cela est d'autant plus probable que les pourparlers entamés à Rome entre M. de Schlozer et le cardinal Jacobini n'ont encore fourni aucun résultat. Le négociateur extraordinaire, qui se croyait à la veille de sa nomination au poste de ministre plénipotentiaire, avait déjà choisi pour son installation définitive un appartement situé via Nazionale. Mais, au moment de signer le bail, il a tout à coup renoncé à cette location, ce qui prouve combien il doute lui-même du succès de sa mission.

## DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

### LOIRE

**Saint-Etienne, 10 mars.** — Le tribunal civil de Saint-Etienne a inscrit, hier, au rôle, diverses instances judiciaires concernant la dernière crise financière. On pense que l'une de ces affaires obtiendra un tour de faveur pour fixer la jurisprudence en cette matière. Quelques-uns des cas sont, en effet, tout à fait nouveaux.

**Roanne, 10 mars.** — Les ouvriers se sont réunis dans la matinée pour entendre leurs délégués. La reprise des négociations entre les patrons et les délégués a eu lieu dans la soirée. L'entente existe déjà sur nombre de points. On espère une solution prochaine.

### ISÈRE

**Grenoble, 10 mars.** — Hier, vers neuf heures et demie du matin, un soldat appartenant au train d'artillerie, courait le long des remparts sur le talus qui domine la caserne de Bonne, lorsqu'un faux pas le fit tomber du haut du rempart dans le fossé voisin de la porte Thiers. On se précipita vers lui pour le relever : il avait une jambe brisée. L'administration militaire l'a fait aussitôt transporter à l'hôpital.

**Saint-Marcellin.** — Depuis quelques jours, le nommé François-Xavier Joly, âgé de vingt-trois ans, soldat au 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie, se trouve en congé de trois mois chez une de ses parentes, la veuve Bayle, dans la commune de Saint-Vérand.

Avant-hier, ce jeune homme s'occupait à tailler des échelas avec une hache, lorsque le billot sur lequel reposait la pointe de l'échelas qu'il était en train de tailler, vint à basculer.

La hache frappa à faux et s'abattit sur le pouce de la main gauche du malheureux, et le lui coupa net.

M. le docteur Lamache de Saint-Marcellin, aussitôt appelé auprès de Joly, lui a donné les soins les plus pressés.

### SAVOIE

**Chambéry.** — Un affreux malheur vient de jeter la consternation dans le canton de Chamoux.

Hier soir, vers les trois heures de l'après-midi, un incendie a éclaté au village de Coise : le feu a gagné de proche en proche, et quatre maisons ont été la proie des flammes.

Un jeune homme de seize ans et trois pères de famille ont péri victimes de leur dévouement. Ces malheureux travaillaient au sauvetage du mobilier à l'intérieur d'une maison ; tout à coup le plancher enflammé s'est effondré sur eux ; les issues étaient obstruées et tous les secours qu'on a voulu organiser ont été inutiles.

Les restes informes des infortunées victimes ont été retirés des décombres, au milieu des gémissements des veuves et des enfants.

Dix autres personnes ont été blessées plus ou moins grièvement.

Les causes du sinistre sent encore inconnues.

### VAR

**Toulon.** — Le ministre de la marine a donné des ordres au préfet maritime de Toulon, pour étudier les moyens d'effectuer, à bref délai, la translation à Toulon de l'École des défenses sous-marines, actuellement installée à Boyardville (Charente-Inférieure).

## UN GEYSER DANS LA LOIRE

Montrond, 10 mars.

Les sondages qui se poursuivent depuis plusieurs années dans le but d'étudier les vastes couches houillères qui s'étendent au loin dans les plaines du Forez ont amené, l'autre jour, aux environs de Montrond, l'éruption d'un volcan d'eau chaude ou Geyser, tel qu'il en existe deux ou trois à peine en Europe.

Après avoir contemplé quelque temps le phénomène, les ingénieurs ont fait fermer provisoirement l'orifice du geyser et des invitations ont été lancées pour assister à sa réouverture.

Au jour dit, c'est-à-dire hier, de nombreux ingénieurs et capitalistes stéphanois se sont rendus à Montrond pour la première du Geyser. Le jaillissement a eu lieu en présence d'une nombreuse assistance. Citons MM. Lipmann, directeur de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, Benoit Charvet, H. Pommier, les directeurs de plusieurs grands établissements financiers, des représentants de la presse stéphanoise lyonnaise, etc. Un assez grand nombre de dames étaient également présentes.

Un petit accroc a signalé la représentation. Le jaillissement officiel qui avait été annoncé pour midi n'a pu avoir lieu que quelques heures après. Voici la raison de ce petit contre-temps :

Vers neuf heures, l'orifice s'étant débouché tout seul, une éruption annulaire s'est produite. On s'est mis aussitôt en mesure de la clore, mais ce n'a pas été sans peine, et surtout sans une grande perte de temps.

Enfin, à trois heures, a eu lieu le lever du rideau, c'est-à-dire l'enlèvement définitif des obstacles et le geyser s'est élané majestueusement à une grande hauteur.

L'effet produit par la vue de ce splendide jet d'eau naturel a été grandiose ; tous les assistants étaient enthousiasmés, et, ma parole, des applaudissements ont salué son apparition. C'est mère nature qui a dû être flattée !

Plusieurs vues photographiques instantanées ont été prises par un photographe de Saint-Etienne, M. Belloli, et tous les visiteurs se sont retirés enchantés de leur excursion.

Des expériences manométriques vont avoir lieu ces jours-ci.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Samedi 11 mars, 70<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 21 ; coucher 5 h. 57. Les jours croissent de 4 minutes.

Ephémérides (1871) : Dernière séance de l'Assemblée à Bordeaux.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Rhône, sur l'ordre du jour présenté par M. de Lunessan, à la suite de son interpellation sur les grèves du Gard.

Ont voté pour : MM. Ballue, Bonnet-Duverdier, Lagrange.

Ont voté contre : MM. Audrieux, Perras, Varambon.

S'est abstenu : M. Chavanne.

Sur l'ordre du jour Boyssset, qui a été adopté par la Chambre, les votes se sont ainsi répartis.

Ont voté contre : MM. Ballue, Bonnet-Duverdier, Lagrange, Chavanne.

Ont voté pour : MM. Audrieux, Varambon.

S'est abstenu : M. Perras.

Nous avons annoncé dans nos dépêches d'hier que le ministre des finances s'occupait d'un projet de dégrèvement du café, que son prix élevé ne permet pas d'entrer dans la consommation des classes laborieuses.

Le ministre a pu apprécier que M. Magnin a vainement tenté de mettre un terme à la contrebande effrénée qui se fait sur nos frontières, et qui dans certains départements fournit presque complètement à la consommation.

D'après un de nos confrères, il serait question de faire prochainement, dans nos régiments, l'expérience de la poudre de viande, dont l'essai se fait actuellement en Allemagne et en Belgique. Le docteur Lux, du 8<sup>e</sup> dragons, qui a étudié ce nouveau produit allemand, déclare qu'il diffère de tous les extraits de viande connus jusqu'à ce jour en ce qu'il contient en forte proportion les éléments albuminoïdes dont ces dernières sont totalement dépourvues.

Cette poudre offre, en outre, une économie de 80 0/0 ; elle a l'avantage de se conserver presque indéfiniment et d'occuper un volume fort restreint. Elle peut être aussi convertie en tablettes comprimées, avantage inappréciable pour les approvisionnements et les transports en temps de guerre. Le bouillon s'obtient en dix minutes à raison de 50 grammes de poudre pour un demi litre d'eau.

Les chambres de commerce s'occupent activement de la situation créée à notre marché par le non-renouveau des traités de commerce avec l'Angleterre.

La chambre de commerce de Bordeaux vient d'adresser à M. Tirard, ministre du commerce, une lettre dans laquelle elle exprime les inquiétudes que lui cause la trop longue durée des négociations avec l'Angleterre pour le renouvellement des traités de 1860, et la crainte de voir durer le régime actuel de la clause de la nation la plus favorisée appliquée par la France sans engagement pris par l'autre partie.

La chambre de Bordeaux s'était prononcée pour la transformation des droits ad valorem en droits spécifiques, mais sous la réserve expresse que le nouveau système réaliserait un progrès sur les anciens droits, au point de vue d'une sage liberté commerciale.

La chambre de Bordeaux émet, cette fois, le vœu « que notre tarif général soit modifié en ce sens, que les droits spécifiques cessent d'être érigés en principe absolu et qu'ils soient remplacés dans nos tarifs et dans notre traité de commerce par des droits ad valorem dans tous les cas où il n'est pas possible d'appliquer les droits spécifiques sans aggravation des tarifs existants, notamment en ce qui touche la série presque innombrable des tissus et des filés divers.

M. le docteur Bard, ancien interne des hôpitaux de Lyon, vient d'être nommé à la suite d'un brillant concours, médecin des hôpitaux.

L'enquête sur le crime de Chaponost n'a relevé aucune charge nouvelle, de nature à confirmer les soupçons qui ont amené l'arrestation de Fontanel et Farge. On s'attache à ce que les deux détenus soient incessamment mis en liberté.

Rien de nouveau à signaler au sujet du scandale de Bellecour. Les personnes dont nous avons parlé sont toujours retenues à l'instruction.

On parle de nouvelles arrestations qui seraient imminentes.

Un triste accident est arrivé la nuit dernière près de Lissieux, sur la grande route de Lyon à Villefranche.

M. Jean Germain, voiturier dans cette dernière ville se rendait à Lyon avec sa charette chargée de marchandises diverses. S'étant endormi sur le siège, son véhicule fut heurté par une autre voiture et le malheureux précipité sur le sol tomba de telle façon que les roues lui passèrent sur le corps.

Relevé quelques instants après par d'autres voituriers il fut recueilli dans une maison du hameau de la Sicotière. M. le docteur Lasalle appelé pour lui donner des soins a constaté qu'il avait cinq côtes enfoncées. Malgré la gravité de son état, tout espoir de le sauver n'est pas perdu.

M. François Parleari, homme d'équipe à la gare de la Guillotière, était occupé hier soir, à la manœuvre des wagons, lorsqu'il a été heurté par une locomotive qui l'a heureusement rejeté hors de la voie.

Le médecin de la Compagnie appelé pour lui donner des soins a constaté qu'il avait reçu de graves contusions au côté droit.

La victime a été transportée par les soins de la Compagnie, à son domicile, cours Charlemagne, 44.

Hier, le conducteur chef du train de voyageurs n<sup>o</sup> 766, venant de quitter Givors, a aperçu, à environ 2 kilomètres de la gare de cette ville, dans un endroit nommé Saint-Lazare, le cadavre d'un jeune homme paraissant âgé de vingt-cinq à vingt-six ans, mutilé par un train.

Les deux jambes et une main étaient coupées.

Le garde-barrière le plus rapproché a recueilli le cadavre, mais il a été impossible, jusqu'à présent, de découvrir son identité et la cause de cet accident.

Hier soir à quatre heures, Mme Perrin, rentière place Perrache, 2, descendait l'escalier qui mène au bas-port du quai Jayr pour aller prendre la Mouche, lorsqu'elle glissa sur les marches, et dans sa chute se fit de graves contusions à la tête.

Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Vial, cette dame a été conduite à son domicile.

Continuons à narrer, pour n'en pas perdre l'habitude les exploits des cambrioleurs.

Dans la journée d'hier, un de ces malfaiteurs s'est introduit à l'aide de fausses clés dans une chambre garnie occupée par M. Durand, teinturier, dans la maison portant le numéro 75 du cours d'Herbouville.

Une somme de 300 fr. enfermée dans une malle dont le couvercle a été fracturé, a été enlevée sans coup férir.

Aucun indice n'a été relevé, qui peut mettre sur la trace du hardi voleur.

Dans la nuit du 16 au 17 février dernier, le nommé François Verne, chauffeur, quai de Scrin, 57, étant en état d'ivresse, cherchait quelle au sieur Guillermin, gargon boulanger, qui se trouvait dans son domicile et finalement lui assénait trois coups de hachette sur la tête.

Les blessures du sieur Guillermin n'ont pas été graves heureusement.

Admis à l'Hôtel-Dieu, il est aujourd'hui à peu près guéri.

Verne n'en a pas moins été condamné hier à 2 mois de prison.

Le nommé Claude Sauvade, pris d'un remords de conscience, est venu se constituer prisonnier au poste du Palais de Justice, avouant s'être introduit à l'aide d'effraction, quelques jours auparavant, dans la chambre du sieur Bouilhol, gargon boucher, rue Bourbon, 26, et lui avoir soustrait un billet de banque de 100 francs.

Sauvade étant récidiviste, a été condamné hier, malgré ses aveux, à 8 mois de prison.

Les gardiens de la paix ont arrêté, vers minuit, dans la rue du Souvenir, le nommé Guillaume Fontaine, au moment où il transportait 80 pieds d'arbustes fruitiers, volés à M. Barret, pépiniériste à Ecullay.

Fontaine a été condamné hier, pour ce méfait, à 3 mois de prison.

Un sieur Léon M..., employé de commerce, demeurant rue des Capucins, a été surpris hier soir, en flagrant délit de vol d'un ouvrage intitulé *Speranza* à l'étalage de M. Carré, libraire, rue Lafont.

Immédiatement confié aux soins des gardiens de la paix, cet amateur de romans a été conduit dans un lieu où comme à l'entrée de l'enfer du Dante, on pourrait écrire : *Lasciate omni speranza*.

### Les officiers retraités

MM. les officiers retraités avant 1878 sont priés de passer lundi 13, de 2 à 3 heures de l'après-midi, rue de l'Hôtel-de-Ville, 86, pour une communication du Comité de Paris.

### Société colombophile lyonnaise

La distribution des récompenses, décernées par le ministre de la guerre, à la Société colombophile l'Hi-vronnette, pour les concours d'Orléans et de Dijon auxquels elle a pris part en 1881, aura lieu, le dimanche, 12 courant, à 1 heure de l'après-midi, sous les auspices de M. le maire de la ville, dans l'ancienne mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, 9, rue de la Charité.

La fanfare des *Touristes lyonnais*, qui a bien voulu prêter son concours, exécutera quelques morceaux choisis de son répertoire.

### Société de retraite pour la vieillesse

Recette du mois de février : 4,713 f. 30. Total au 28 février : 227,326 fr. 10. Sociétaires entrés pendant le mois, 59.

Cotisation mensuelle, dimanche 12 mars de 10 heures à 1 heure précise.

Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de 10 heures à 4 heures.

FOLIES-BERGÈRE. — Aujourd'hui samedi, 11 mars, dernier grand bal aux Folies-Bergère.

Ce bal clôturera brillamment la série des bals de la saison.

M. Olivier Métra, le célèbre compositeur de nos plus belles danses, vient faire exécuter son répertoire.

Il est accompagné de M. Prevet, 1<sup>er</sup> piston-solo de la garde républicaine, qui va faire connaître les dernières créations de M. Sellénick, chef de musique de la garde républicaine :

Electric, Polka, la Bavarde, la Marengotte, dans lesquelles son talent de soliste a encore été acclamé dernièrement par la capitale.

De M. Damaré, la merveilleuse flûte-solo, qui exécutera les Rossignols de l'Opéra, Miss Fauvette, danses de sa création, qui sont les succès du jour.

Orchestre de 100 musiciens, décoration magnifique. Ce bal promet des merveilles au public, et une recette à la direction.

## OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 10 mars, à h. 30 soir.

Température : Les mauvais temps persistent sur le Nord de l'Europe ; sur notre région, au contraire, la situation reste belle, et le baromètre, toujours haut, n'accuse que ses oscillations diurnes habituelles. Cependant, les dépressions qui passent sur les lies-Britanniques donnent naissance, dans les hautes régions, à un courant chaud dont l'influence est surtout sensible la nuit, lorsque elle est dégaçée de celle du soleil. Ainsi la température s'est abaissée cette nuit à -1<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3 au Parc, tandis qu'au sommet du Verdun, elle est restée au-dessus de -1<sup>e</sup> 7<sup>e</sup> 5. Mais, hier à 3 h. du soir, le thermomètre marquait 12<sup>e</sup> 7 dans cette dernière station et 16<sup>e</sup> 8 dans la première.

Temps probable : beau ; brume le matin.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 mars.

Séance de réalisations. Les cotes sont quelque peu inférieures à celles de la clôture précédente. Il n'y a pas à prendre ombrage ni à s'inquiéter de ces moindres valeurs, car elles n'effacent, en somme, que les progrès acquis hier. Ceux qui l'avaient été antérieurement ne paraissent pas devoir soulever d'opposition. Au reste, nous avions fait prévoir que les prix actuels devenant menaçants pour le découvert, cette opposition ne pouvait tarder à naître.

De plus, nous sommes bien éloignés de nous plaindre du débat dont les cours ont été l'objet aujourd'hui. Il constitue la meilleure preuve de la convalescence du marché, et c'est à son contact que la hausse obtenue depuis la liquidation de fin janvier peut le mieux se consolider.

C'est sur le 5 0/0 qu'il s'est d'abord établi. Après avoir été coté à 117,05, ce fonds est redescendu à 116,85. Les fonds 3 0/0 et les rentes étrangères ont peu varié.

Les Chemins français, les institutions de Crédit, le Suez ont également réagi. Nous insistons avec force sur le bon marché du Crédit de France, coté au-dessous de 700.

## DERNIÈRE HEURE

Paris, 10 mars, 11 h. 55 soir.

La commission des voies navigables a approuvé le tracé du canal du Nord présenté par M. Flamand, ingénieur en chef.

— Le général Lecointe, le nouveau sénateur de l'Eure, s'est fait inscrire aux deux groupes de la gauche républicaine et de l'union républicaine.

— On mande de Londres que M. Bradlaugh vient d'adresser aux membres de l'opposition parlementaire, une lettre dans laquelle il se plaint de la violation de la règle et de l'usage à son égard.

— Une dépêche de Vienne porte que les Autrichiens ont pris Ublu aux insurgés.

— Les représentants des puissances à Constantinople sont chargés de reprendre les négociations relatives au tribut bulgare.

— La commission de la loi municipale a adopté le premier article du projet et repoussé l'amendement de M. Dubost, demandant la suppression du sectionnement dans les communes rurales.

# BOURSE DE LYON

Da 10 mars 1883

Rentes	Comptant-Actions	
3 0/0..... 84 12	Gar de Lyon..... » »	
5 0/0 amortissable... 84 30	Gaz de la Guillotière... » »	
4 1/2..... » »	Mines de la Loire... » »	
5 0/0 français..... 116 80	Montrambert... » »	
Italien..... 87 50	St-Etienne... » »	
Warc..... 12 »	Rive-de-Gior... » »	
Autrichien 4 0/0..... » »	Société lyonnaise... » »	
Russe 5 0/0..... » »	Bateaux-Omnibus... » »	
Espagne 3 0/0..... 27 1/4	Eaux..... » »	
Dette Egypt. unifiée... » »	Dombes..... » »	
<b>Actions</b>		
Crédit mob. Espag... 630	Abattoirs..... » »	
Crédit Lyonnais... 310	Verreries L. et Rhône... » »	
Union générale... » »	Croix-Rouss... » »	
B. Lyon et Loire... » »	<b>Obligations</b>	
H. Hypothéc. France... » »	Ville-de-Lyon... 91 50	
Soc. foncière Lyonn... » »	Ville-de-Paris 1869... 400 »	
Banque Ottomane... 740	Ville-de-Paris 1871... 391 »	
Paris-Lyon-Médit... » »	Lombardes-anciennes... » »	
Che. Autrichiens... 655	Loire... » »	
Lombard-Vénitien... 305	Saint-Etienne... » »	
Saragosse... 630 75	St-Ans-et-Loire 4 0/0... » »	
Nord-Espagne... 620	Paris-Lyon-Médit 3 1/2... » »	
Suez... 2400	Paris-Lyon-Médit 3 1/2... 1883 876 »	

## SPECTACLES DU 11 MARS

### Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui samedi, Relâche.

### Théâtre des Célestins

Aujourd'hui samedi, à 8 h. : « L'Étincelle ». « La Grammaire ». « Jonathan ».

### Scala-Boffes

Tous les soirs, grand concert varié.

### Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

### Grande ménagerie Bidet

Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs représentation.

### Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissant.

### Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedi, à minuit, Bal masqué.

### Alcazar

Ce soir, samedi, 11 mars, troisième Grand bal Lamotte. Orchestre de 120 exécutants avec symphonie, fanfare et chœurs. Répertoire inédit. Demain dimanche, soirée dansante.

## OCCASION EXCEPTIONNELLE

**A LOUER** le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagliano seul et unique successeur de Jérôme Pagliano, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

### EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE

Centre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède. Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIQUES Vente annuelle Un Million de Bouteilles

# CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

## Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — Soins dévoués et discrétion. — Hydrothérapie électrothérapie, lactothérapie.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures. 2583

# CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Reserves : 80 Millions

## SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	"	à 18 mois.
3 0/0	"	à 1 an.
2 1/2 0/0	"	à 6 mois.
2 0/0	"	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

HEURES sans opération, guérison prompte par le bandage de GAILLARD, s. Charité, 1, Lyon

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

## ANNONCES

### VENTES JUDICIAIRES

Le lundi treize mars courant, à onze heures du matin, sur la place St-Pothin, à Lyon, il sera vendu : table, chaises, buffet, armoire à glace, vases, glaces, etc.

Les mêmes jour et heure, sur la place des Terreaux, il sera vendu : malles, gibecières et divers articles de voyage.

**A CÉDER** Commerce de vins en gros, bonne clientèle, conditions très-avantageuses avec facilité. L'Hôpital, 61, rue Hôtel-de-Ville.

## IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin (Isère), Lyon, Achard, cours de la Liberté, Guillotière; Brunoz, succ. de Davallon plac Saint-Pierre

Etude de Me POINT, notaire à Givors.

## ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

**10, 15% de REVENU CERTAIN**

CAPITAL GARANTI et toujours disponible

Opération sérieuse et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE

30, Avenue de l'Opéra — Paris

## ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre St-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence S. Fournier, ou le n° 2534.

## AVIS

On demande un chauffeur mécanicien pouvant faire quelques réparations.

S'adresser au dépôt de mendicité d'Albigny, de 9 heures du matin à 2 heures du soir.

Inutile de se présenter sans de très-bonnes références.

PLUS DE 8,000 SUCCÈS

## EPILEPSIE

Maladies nerveuses guéries par correspondance. Le Médecin spécialiste KILLESCH, à Dresde-Neustadt (Saxe). — A cause de g<sup>ts</sup> succès Méd<sup>l</sup> d'or de la Soc. scientifique à Paris.

## A VENDRE OU A LOUER

**BELLE PROPRIÉTÉ**

close de murs, comprenant pré, jardin, vigne et maison d'un étage, située à Brindas, hameau du Gourd, S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

## MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

### APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g<sup>e</sup> et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE J. BOULET et C<sup>o</sup>, Successeurs INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS

Envoi franco des prospectus détaillés

## PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon, et pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 60. — Pharmacie moderne à St-Etienne; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

## 50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc<sup>te</sup> Anonyme). Capital : 10 Millions de fr. PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

## VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et entraînent de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 l. 75, la demi l. 50. En v. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpey, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE DU

**VERNET**

La Perle des Eaux de Table

Près VALS PAR JAUJAC (ARDÈCHE)

L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger

Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra

Dép. princ. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra et l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

## DEMANDEZ

dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE

les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beau rre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »

Beurre fin de table — 3 75

Qualités estampillées

# SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

# BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 130 millions

BONS DE CAISSE 5%

OBLIGATIONS

## GARANTIES DES TITRES

Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

1° L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 91 des Statuts);

2° Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris : au Siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la Société de Dépôts et de Comptes courants, — à la Société Générale, — à la Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'Étranger, à toutes les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

# Le Journal des Tirages Financiers

(12<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 10 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

## L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE